

REPUBLICQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES DU 10 AVRIL 2025

Nombre de membres :

En exercice : 59

Présents : 42

Pouvoirs : 8

Votants :49

Date de convocation et d'affichage :

27 mars 2025

Numéro :

D20250410_109

Objet :

Actualisation de l'autorisation de programme et crédits de paiement associés pour la construction d'un pôle Petite Enfance à Châtillon-sur-Chalaronne (AP2023-02)

L'an deux mille vingt-cinq, le 10 avril, à 19 heures 30 minutes, le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, légalement convoqué, s'est réuni à l'Espace du Vieux Jonc à Saint-Paul-de-Varax, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS

COMMUNES	DELEGUES		Présent(s)	Absent(s)	Donne pouvoir à
ABERGEMENT-CLEMENCIAT	Daniel	BOULON	x		
BANEINS	Jean-Pierre	GRANGE	x		
BIRIEUX	Cyril	BAILLET	x		
BOULIGNEUX	Laurent	COMTET	x		
CHALAMONT	Roseline	FLACHER		x	T. JOLIVET
	Thierry	JOLIVET	x		
	Stéphane	MERIEUX		x	
CHANEINS	Patrice	FLAMAND		x	
CHATENAY	Evelyne	BERNARD	x		
CHÂTILLON LA PALUD	Dominique	LAMY		x	C. BROUILLET
	Chantal	BROUILLET	x		
CHATILLON SUR CHALARONNE	Patrick	MATHIAS	x		
	Sylvie	BIAJOUX	x		
	Michel	JACQUARD	x		
	Fabienne	BAS-DESFARGES	x		
	Pascal	CURNILLON	x		
	Bernadette	CARLOT-MARTIN		x	S. BIAJOUX
	Jean-François	JANNET	x		
CONDEISSIAT	Stephen	GAUTIER	x		
CRANS	Françoise	MORTREUX	x		
DOMPIERRE SUR CHALARONNE	Didier	MUNERET	x		
LA CHAPELLE DU CHATELARD	Cyrille	RIMAUD		x	JP. GRANGE
LAPEYROUSE	Gilles	DUBOST	x		
LE PLANTAY	Philippe	POTTIER	x		
MARLIEUX	Chantal	DESSERTINE	x		
MIONNAY	Henri	CORMORECHE		x	
	Émilie	FLEURY	x		
	Jean-Luc	BOURDIN		x	

MONTHIEUX	Philippe	LEMOINE	x		
NEUVILLE LES DAMES	Michel	CHALAYER	x		
	Rachel	RIONET	x		
RELEVANT	Christiane	CURNILLON	x		
ROMANS	Jean-Michel	GAUTHIER	x		
SAINT ANDRE DE CORCY	Ludovic	LOREAU	x		
	Evelyne	ESCRIVA	x		
	Pascal	GAGNOLET		x	
	Claude	LEFEVER	x		
SAINT ANDRE LE BOUCHOUX	Alain	JAYR	x		
SAINT GEORGES SUR RENON	Sonia	PERI	x		
SAINT GERMAIN SUR RENON	Christophe	MONIER	x		
SAINT MARCEL EN DOMBES	Dominique	PETRONE	x		
SAINT NIZIER LE DESERT	Jean-Paul	COURRIER	x		
SAINTE OLIVE	Thierry	PAUCHARD		x	
SAINT PAUL DE VARAX	Cédric	MANCINI	x		
	Evelyne	ABRAM-PASSOT	x		
SAINT TRIVIER SUR MOIGNANS	Marcel	LANIER		x	M. MOREL PIRON
	Martine	MOREL-PIRON	x		
SANDRANS	Audrey	CHEVALIER	x		
SULIGNAT	Alain	GENESTOUX		x	
VALEINS	Frédéric	BARDON	x		
VERSAILLEUX	Gérard	BRANCHY	x		
VILLARS LES DOMBES	Pierre	LARRIEU	x		
	Isabelle	DUBOIS	x		
	François	MARECHAL	x		
	Marie Anne	ROUX		x	
	Didier	FROMENTIN		x	F. MARECHAL
	Agnès	DUPERRIER		x	I.DUBOIS
	Jacques	LIENHARDT		x	
VILLETTE SUR AIN	Jean-Pierre	HUMBERT		x	G. BRANCHY

Secrétaire de séance élue : **Sonia PERI**

Rapporteur : **Jean-Paul COURRIER**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L2311-3 et R2311-9,

Vu le plan pluriannuel d'investissements 2021-2026 actualisé en Conseil Communautaire du 10/02/2025 lors du débat d'orientations budgétaires 2025,

Vu la délibération n°D20230525_134 du 25/05/2023 approuvant la création d'autorisations de programme (AP) et de crédits de paiement (CP) associés à compter du 1^{er} janvier 2023,

Vu la délibération n°D20230525_136 du 25/05/2023 approuvant la création de l'Autorisation de Programme n°AP2023-02 pour la construction d'un pôle petite enfance à Châtillon-sur-Chalaronne,

Considérant

Régis par l'article L2311-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, les AP/CP permettent un allègement du budget et une présentation plus simple. Le vote de l'autorisation de programme ou de l'autorisation d'engagement est une décision budgétaire, de la compétence du Conseil communautaire et doit être accompagné

d'une répartition prévisionnelle par exercice des crédits de paiement et d'une évaluation des ressources envisagées pour y faire face.

La Communauté de Communes exerce la compétence « petite enfance » au titre de sa compétence « action sociale d'intérêt communautaire ». Cette compétence est intégralement exercée par la Communauté de Communes de la Dombes depuis le 1^{er} janvier 2019.

La construction d'un pôle petite-enfance à Châtillon-sur-Chalaronne en remplacement des établissements actuels (deux crèches et un relais petite enfance), a été délibérée en séance du conseil communautaire du 14 avril 2022.

La procédure des AP/CD pour la construction d'une crèche à Neuville-les-Dames a été approuvée lors du Conseil Communautaire du 25 mai 2023.

Au terme de l'exercice 2024, l'échéancier de paiement doit être revu en fonction des sommes effectivement mandatées en 2024, des ajustements annuels et des subventions attendues au budget après leur notification.

AP 2023-02	Construction d'une crèche à Châtillon-sur-Chalaronne				
Budget	Général				
Numéro d'opération budgétaire	240 - Crèche de Châtillon-sur-Chalaronne				
Montant total de l'AP (€ TTC)	7 173 628,95 €				
Exercice	2022 réalisé	2023 réalisé	2024 réalisé	2025 prévisionnel	total
Crédits de paiement	124 360,08 €	303 826,07 €	922 689,53 €	5 822 753,27 €	7 173 628,95 €
Recettes	124 360,08 €	303 826,07 €	922 689,53 €	5 822 753,27 €	7 173 628,95 €
<i>dont subventions</i>	0,00 €	0,00 €	0,00 €	2 038 000,00 €	2 038 000,00 € 28%
<i>dont FCTVA</i>	20 400,03 €	49 839,63 €	151 357,99 €	955 164,45 €	1 176 762,10 € 16%
<i>dont autofinancement et emprunt</i>	103 960,05 €	253 986,44 €	771 331,54 €	2 829 588,82 €	3 958 866,85 € 55%

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- D'approuver l'actualisation de l'Autorisation de Programme AP2023-02 telle que détaillée ci-dessus,
- D'autoriser Madame la Présidente à engager les dépenses à hauteur de l'Autorisation de Programme et à mandater les dépenses afférentes,
- De préciser que les Crédits de Paiement de 2025 sont inscrits au Budget Primitif 2025.

Le Conseil communautaire

après en avoir délibéré, décide par 49 voix pour et 1 abstention :

- **D'approuver** l'actualisation de l'Autorisation de Programme AP2023-02 telle que détaillée ci-dessus,

- **D'autoriser** Madame la Présidente à engager les dépenses à hauteur de l'Autorisation de Programme et à mandater les dépenses afférentes,
- **De préciser** que les Crédits de Paiement de 2025 sont inscrits au Budget Primitif 2025.

Ainsi fait et délibéré, le 10 avril 2025.

La Présidente,
Isabelle DUBOIS

